ÉCO VALLÉE
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
3 novembre 2015

DELIBERATION N° 2015-013

Autorisation donnée au Directeur général de l'EPA de signer le protocole de partenariat avec la commune de Gattières

Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Ecovallée - Plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA Ecovallée - Plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 9 juillet 2015 qui approuve le Programme Prévisionnel d'Aménagement du Projet Stratégique et Opérationnel (PSO) identifiant le secteur des Bréguières à Gattières comme un site à enjeux,

Vu le rapport de présentation relatif aux enjeux et au potentiel de développement du secteur des Bréguières à Gattières,

Vu le projet de protocole de partenariat annexé.

Le Conseil d'Administration :

- Approuve le projet de protocole de partenariat sur le secteur des Bréguières à Gattières,
- Autorise le Directeur Général, en tant que de besoin, à procéder à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel sur ce document,
- Autorise le Directeur Général à signer ledit protocole,
- Autorise le Directeur Général à mettre en œuvre les études et procédures nécessaires.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO

Annexes :
- Rapport de présentation
- Protocole de partenariat

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

CONSEIL D'ADMINISTRATION
3 novembre 2015

- Point n° 04 -

Les enjeux et le potentiel de développement du secteur des Bréguières à Gattières

Rapport de présentation

Par une convention de financement signée le 22 avril 2013 entre l'EPF PACA, la commune de Gattières et l'EPA, la maitrise d'ouvrage d'une étude pré-opérationnelle sur le site des Bréguières a été confiée à l'EPA. Le choix du groupement de bureaux d'études s'est porté sur Kern et associés, Adequation, Horizon Conseils et Itinéraires. Les résultats de cette étude ont été validés le 14 novembre 2014 par un comité de pilotage où étaient représentés l'Etat, la Métropole Nice Côte d'Azur, l'EPF PACA et la commune.

L'étude a démontré l'intérêt d'un lien de plaine à coteaux qui permettrait de desservir l'urbanisation future en continuité de la centralité secondaire du quartier de La Bastide actuellement accessible par la route des chemins de Provence saturée. Les orientations retenues pour ce secteur, identifié comme site à enjeux de développement dans le Programme Prévisionnel d'Aménagement du Projet Stratégique et Opérationnel (PSO), sont :

- Une urbanisation raisonnée en « hameaux » afin de s'intégrer au paysage urbain et naturel,
- Un lien de desserte Est-Ouest entre la route de la Baronne et le chemin de Provence,
- Une mixité des fonctions avec une dominante habitat permettant de répondre à la diversité des besoins et revenus.

L'approbation du Programme Prévisionnel d'Aménagement du Projet Stratégique et Opérationnel (PSO) revenant à valider l'opportunité des actions qui y sont exposées, il convient à présent d'acter les conditions de mise en œuvre du projet.

Ainsi, des équipements publics devant être réalisés au préalable, la création d'une ZAC pourrait être envisagée. Une conduite partenariale apparaît nécessaire et l'EPA, fort de son expérience d'aménageur, propose à la commune et à la Métropole de piloter les démarches nécessaires.

L'ensemble des modalités du partenariat sont encadrées par un protocole de partenariat entre la commune de Gattières, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'EPA dont le projet est soumis à votre validation. Le document a d'ores et déjà obtenu l'aval du conseil municipal de Gattières en date du 17 septembre dernier.